

Compte-rendu du Conseil Municipal du 20 février 2024

Secrétaire de séance : Sabine Dubreuil

Absent excusé : Laetitia Blanc

Validation du compte-rendu de la réunion du 07 novembre 2023 :

Le compte-rendu est validé à l'unanimité.

1. Zones d'accélération des Energies Renouvelables

La commune a dû identifier des gisements (toiture ou terrain) prédisposés à accueillir des panneaux photovoltaïques. Les terrains agricoles n'ont pas été retenus, la commune a en revanche retenu les terrains artificialisés (anciennes carrières, remblais...)

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité les zones d'accélération des Energies Renouvelables identifiées sur la carte ci-jointe.

2. Exercice de sécurité civile

Le service des sécurités de la Préfecture organise un exercice de sécurité civile le vendredi 8 mars pour permettre la mise en œuvre du Plan Communal de Sauvegarde.

Le Conseil propose de ne pas participer cette année à cet exercice mais souhaite mettre à jour le Plan Communal de Sauvegarde de la commune qui est obsolète.

3. Motion ferroviaire

Séniergues fait partie des communes dont les contribuables sont soumis à la nouvelle « taxe LGV » destinée à financer la future ligne entre Bordeaux et Toulouse sous prétexte qu'elle serait à moins d'une heure de la gare la plus proche de cette nouvelle ligne ferroviaire.

Cette taxe spéciale d'équipement (TSE), qui doit s'appliquer durant 40 ans est due par les foyers ou les entreprises actuellement assujettis :

- Aux taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties ;
- A la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale ;
- A la cotisation foncière des entreprises.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, sur proposition de M. le Maire, demande l'exclusion de la commune de Séniergues de la liste des communes dont les résidents sont soumis à cette surtaxe considérant :

- Que la future gare la plus proche située sur la commune de Bressols, est en réalité à plus d'une heure en voiture pour les habitants de la commune, sauf à considérer qu'ils soient exemptés du respect des limitations de vitesse imposées par le Code de la route ;
- Que le prétendu trajet en moins d'une heure a été calculé en empruntant l'Autoroute A20. Le coût pour se rendre à Montauban en empruntant cette autoroute est de 20,40€ à ce jour, entraînant un surcoût pour les habitants, qui peuvent se rendre aux autres gares de notre territoire sans avoir à acquitter de péage ;
- Que le trajet pour Paris ou Toulouse restera plus court en utilisant les gares de Gourdon ou Souillac ;
- Que l'empreinte carbone est plus faible pour se rendre en voiture dans les gares précédemment citées ;
- Que le déplacement des voyageurs vers la gare de Bressols affaiblira encore plus la fréquentation de la ligne POLT, compromettant à terme une nouvelle fois son avenir alors qu'elle est un axe structurant pour le Département du Lot ;

Demande à ce que les habitants ne soient plus concernés par cette taxe et que la commune de Séniergues soit retirée de la liste qui a été publiée au Journal Officiel, le 1^{er} janvier 2023.

4. Approbation du CFU 2023

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de THEBAUD Michel délibérant sur le compte financier unique de l'exercice 2023 dressé par Le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		34 052.03	19 821.74		19 821.74	34 052.03
Opérations de l'exercice	119 870.79	152 576.78	85 701.65	91 239.95	205 572.44	243 816.73
TOTAUX	119 870.79	186 628.81	105 523.39	91 239.95	225 394.18	277 868.76
Résultat de clôture		66 758.02	14 283.44			52 474.58
				Restes à réaliser	1 724.53	
				Besoin/excédent de financement Total		50 750.05
				Pour mémoire : virement à la section d'investissement		45 111.03

Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau,

au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
4. Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus,
5. Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

16 007.97	au compte 1068 (recette d'investissement)
50 750.05	au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

5. Opérations d'élagages

Des opérations d'élagages ont été réalisées au Mas de Grimal, sur la route des Crêtes et à Versailles.

Divers

Le chemin du Mas de Grimal va être goudronné, un riverain a construit une terrasse en partie sur le chemin rural sans autorisation, terrasse qui devra être détruite pour permettre l'écoulement des eaux pluviales provenant du chemin.

Un tas de broyat, suite aux opérations d'élagage, est mis à disposition pour la population sur le terrain du foyer rural.

La commune a reçu une demande subvention de la part de l'association des donneurs de sang de Cœur de Causse. Lors du vote du budget, le conseil municipal prévoit d'inscrire un don de 20€.

Il a été proposé à la commune par la Prévention Routière d'être identifiée comme « ville prudente », à l'unanimité, le conseil municipal ne souhaite pas adhérer à ce label.

La mairie a reçu du Parc régional une plaquette d'accompagnement à la construction de l'habitat en zone rurale.

M. le Maire indique qu'une déclaration a été réceptionnée en mairie pour construire une piscine sur le terrain de l'ancienne maison Hermet (aujourd'hui Bergounioux).

M. le Maire indique que le maire délégué et 1^{er} adjoint de Labastide-Murat a démissionné. Il était également vice-Président de la communauté de communes en charge de la voirie et des bâtiments. Au sein de la communauté de communes, M. Julien Bouzou a également démissionné.

Au niveau de la communauté de communes de Labastide-Murat, les finances se sont améliorées grâce à la réduction des dépenses, notamment au niveau des locaux.

Un projet d'installation de panneaux photovoltaïques à l'Espace Murat émerge et permettrait de partager l'Energie en autoconsommation partagée avec la Maison de Santé.

Tour de table

Michel Mespoulet a assisté à la réunion du syndicat des bassins versants du Céou, ils ont voté le compte administratif. Il suggère que la commune fasse contrôler l'état du défibrillateur qui n'a pas été vérifié depuis son installation. Il indique également que des bandes blanches sont à repeindre au carrefour du Batut, au niveau du stop.

Pascal Richard s'inquiète de la disparition des panneaux à la sortie du bourg. Il faudra voir avec le Département pour les remplacer.

Yoann Bergounioux ira vérifier avec son manitou la toiture du foyer rural, en effet, il semble y avoir des infiltrations dans la salle au niveau de la jointure des 2 toitures.

Laurence Monestier constate que depuis la reprise des classes, des véhicules (notamment de chasse) remonte le chemin de la Tourette en sens interdit.

Jean-Jacques Delbert informe l'assemblée que le foyer est de nouveau opérationnel, l'alarme incendie a été réparée. En revanche, une porte en bois dans la salle du bas est fissurée, et des travaux sont à prévoir dans le local de stockage.

Michel Thébaud informe que la climatisation du foyer a toujours un problème de conformité électrique (manque disjoncteur différentiel 30 ma) qui doit être résolu par l'entreprise L J S. Il indique à l'assemblée que des travaux de rénovation sont à prévoir dans le logement communal, près de l'église. De plus, il informe que Max Linol arrête l'entretien des poêles à granulés. Il faudra trouver un autre prestataire pour l'entretien du poêle dans ce logement communal.

La séance est levée à 23h40.